



MAIRIE DE LHERM
Département de la Haute-Garonne
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liste des délibérations du Conseil municipal du 14 décembre 2023

Présents	MM. PASIAN, BOYE, BRUSTON, PEYRON, MICLO, MERCI, EXPOSITO, NOUNIS, COMORETTO, GIL, GAURIER, SACAREAU, CAUQUIL, LESCAUT, PHI-VAN-NAM, MOREAU, SABATHIE, VERGNHES, SOBIERAJEWICZ, TURPIN, MIRASSOU, PUJOL, LAUDENBACH
Procuration(s)	BOULP Lauriane à Frédéric PASIAN PEYRON Sandrine à Catherine MERCI MORO Sébastien à Christophe EXPOSITO RABARIJAONA Ludivine à Joël BRUSTON GIRARD Christophe à René SABATHIE
Absent(s)	
Secrétaire	

N° d'acte	Domaines	Objet	Décision
23-049	Personnel	Instauration de la Prime mobilité	Adopté
23-050	Finances	Demande de subvention Fonds Vert pour la rénovation du Groupe scolaire	Adopté
23-051	Finances	Demande de subvention DETR pour l'extension du Groupe scolaire	Adopté
23-052	Finances	Demande de subvention à la CAF pour la partie de l'ALAE/ALSH dans le projet de rénovation et d'extension du Groupe Scolaire	Adopté
23-053	Finances	Autorisation de dépenses du quart des crédits inscrits au BP 2023 en investissement	Adopté
23-054	Finances	Tarif vente de bois ponctuelle	Adopté
23-055	Finances	Convention de forfait communal avec l'école associative Calandreta Del Pais Murethin	Adopté
23-056	Finances	Décision modificative n°2 Budget communal	Adopté
23-057	Scolaire	Convention « Notre école faisons la ensemble » avec l'école maternelle	Adopté
23-058	Urbanisme	Règlement intérieur du cimetière	Adopté
23-059	Urbanisme	Cartographie Loi d'accélération des énergies renouvelables	Adopté
23-060	Urbanisme	Dénomination de la voie de la ZA de Coucoures	Adopté
23-061	Institution	Modification de la Commission du Personnel	Adopté
23-062	Finances	Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'acquisition d'un véhicule pour les ST	Adopté
23-063	Urbanisme	Dénomination de la voie ZA de Coucoures	Rue Hubert Reeves

La présente liste des délibérations est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.



Lherm, le 18 décembre 2023

Le Maire
Frédéric PASIAN